



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 30 AOUT 2019

N°55-2019

| NOMBRE DE CONSEILLERS |    | OBJET   |
|-----------------------|----|---|
| En exercice           | 15 | <b>FINANCES</b><br><br>Construction d'un restaurant scolaire<br>Lots infructueux - relance de la consultation |
| Présents              | 10 |   |
| Votants               | 10 |   |

◇ Convocation du 23 août 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi trente août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 août, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Dominique GUICHARD, MM Eric MADEC-PREVOST, Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, Déborah MELISSON

Procurations :

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation sous forme de marché adapté a été lancée le 24 juin 2019 avec une date de remise des offres au 19 juillet 2019.

Après examen des réponses des entreprises, il s'avère que le lot n°3 Gros Œuvre n'a pas reçu de candidature. Il convient donc de relancer en urgence ce lot.

Les lots n°2 - Démolition désamiantage, n°8 - Menuiseries intérieures, n°9 - Cloisons sèches - isolation, n°11 - Carrelage - Faïence ont fait l'objet d'une seule offre supérieure à l'estimatif du maître d'œuvre, ce qui ne permet pas de mener une comparaison pour déterminer l'entreprise la moins-disante.

Le lot n°15 - Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaire a reçu deux offres qui sont largement supérieures à l'estimatif du maître d'œuvre.

En conséquence, après analyse de ces lots, le conseil municipal, après avis de la commission d'appel d'offres réunie le même jour, après délibération et à l'unanimité, décide de déclarer infructueux les lots n° 3 - 2 - 8 - 9 - 11 et 15 et décide de relancer une consultation sous forme de marché adapté. Le démarrage du chantier initialement prévu en octobre serait repoussé à début janvier 2020.

Pour extrait conforme, le 2 septembre 2019

Le Maire,

**Monique JAMIN**

Accusé de réception en préfecture  
044-214402240-20190830-55-2019-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2019  
Date de réception préfecture : 05/09/2019